

## Consulat Général de la République D'Haïti à Montréal

Affaires Consulaires

### ***Certificat d'identité***

L'octroi d'un Certificat d'identité et de voyage à un (e) citoyen (ne) haïtien (ne) est accordé seulement par le Chef de Mission. Ce document d'identité, qui a valeur de passeport pour aller simple en Haïti (seulement) n'est délivré que de façon exceptionnelle dans les cas d'extrême urgence avérés. Par exemple : en cas de décès lorsque le délai ne permet pas l'établissement d'un passeport, demande des autorités locales en vue de l'expulsion de leur territoire d'un ressortissant haïtien pour cause de séjour irrégulier, de prisonniers, d'indigents et de réfugiés.

#### **Documents requis**

- Acte de naissance ou Extrait d'Acte de naissance des Archives Nationales;
- Passeport haïtien ou une autre pièce d'identité avec photo corroborant le lieu et la date de naissance;
- Deux (2) photos format passeport couleur (35 x 45mm) récentes (le sceau du photographe en

Témoigne).

#### **Frais**

Les frais sont (**\$20.00 CAD**) exigibles lors de la demande.

Les cartes de débit, de crédit et les chèques personnels ne sont pas acceptés.

#### **Délai de livraison**

Le délai pour obtenir un ***Certificat d'identité*** est de **2 jours** ouvrables.